



MIGRANTS

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ



LOI « ASILE-IMMIGRATION » : LE PARTI COMMUNISTE, FORCE DE PROPOSITIONS

Le ministre de l'Intérieur, Gérard Collob, continue d'afficher sa fermeté et persiste à parler d'obligation de « tri » des migrants, entre d'un côté les migrants économiques et de l'autre les migrants politiques. Mais qu'en est-il de sa majorité ?

Face au projet de loi « asile et immigration » du gouvernement présenté le 21 février dernier au Conseil des ministres, quelques voix discordantes de députés se font déjà entendre. Ils cherchent à comprendre les phénomènes d'immigration, ne souhaitent pas suivre sans rien dire, et ne veulent pas être utilisés.

Ainsi, le 13 février dernier, des députés LREM sont allés visiter des centres de rétention administrative et auraient entendu, disent-ils, des paroles « surprenantes » de la part de migrants en phase d'éloignement. Eh oui, ils n'avaient auparavant jamais parlé à un migrant qui fuit la misère ou la violence, sous toutes ses formes. Ils se sont rendu compte que, dans ces centres de rétention, certains travaillaient depuis parfois très longtemps.

La députée LREM des Alpes-Maritimes, Alexandra Valetta-Ardisson, présidente de la commission parlementaire sur l'accueil des migrants, a accepté ma demande de rencontre pour débattre avec le Parti communiste français sur ce sujet.

Des personnalités s'élèvent contre les discours délirants d'invasion, de crise migratoire... De plus en plus d'élus locaux expliquent que l'accueil des migrants se fait tranquillement quand on use de pédagogie

et que la solidarité est bien plus forte que la haine. Mais l'Etat doit maintenant donner des moyens aux collectivités territoriales.

Même Jacques Attali y est allé de sa petite phrase dans la presse, disant que la politique d'accueil des exilés en France ne peut pas se résumer à voir des policiers courir après des adolescents dans les rues.

Le 13 février, Christiane Taubira, l'ancienne ministre de la Justice est sortie de son silence : « (...) C'est insensé. La juxtaposition des mots "fermeté et humanité" n'a pas de sens. Nous sommes dans une période de circulation humaine, il est donc complètement absurde de vouloir endiguer cette circulation humaine juste pour satisfaire une partie de l'opinion publique. Il faut penser le monde et notre rapport avec ces circulations humaines parce qu'elles vont s'intensifier, tout bêtement. »

Le 3 février, lors des états généraux du progrès social organisés par le Parti communiste français, Florent Gueguen, directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité, a fait des propositions très claires au sujet de l'accueil des migrants.

Vers un manifeste du PCF

Au sein du collectif « politiques migratoires » du Parti communiste français, nous avons de plus en plus de contacts avec des militants communistes au cœur du travail de solidarité partout en France. Ils veulent participer à l'aboutissement du « manifeste pour l'accueil digne des migrants et une autre politique d'immigration » sur lequel le collectif travaille.

Ce document a pour objectif d'informer, de proposer et de permettre à toutes celles et à tous ceux qui militent pour un monde plus juste, plus ouvert, plus solidaire, un monde où la liberté de circulation et d'installation doit être une perspective atteignable, d'avoir des arguments pour débattre, pour convaincre et pour rendre inaudible le discours de peur, d'enfermement, de cloisonnement que veulent nous asséner le gouvernement Macron, la droite et l'extrême droite.

Sa parution est prévue début avril en plein débat parlementaire sur la loi « asile-immigration ». Notre parti s'est emparé du sujet et, après de multiples rencontres et réunions, il fera des propositions. Par ailleurs, Pierre Laurent et une délégation du PCF ont participé à la convention nationale sur l'accueil et les migrations organisée à Grande-Synthe début mars.

Dès maintenant, dans les fédérations, prévoyons des débats publics, des conférences de presse pour populariser ce manifeste qui ne laissera pas les militants de la solidarité sans solution politique. Imposons le débat de la vérité, du droit et de la fraternité contre la peur, les murs et l'isolement. Voici un bel objectif et une sacrée responsabilité pour le Parti communiste français !

Cécile Dumas,

secrétaire départementale des Alpes-Maritimes, et membre du comité exécutif national

ACTUALITÉ

Que contient la loi « asile-immigration » ?

Les réactions hostiles au projet de loi « asile-immigration » se multiplient. On trouve parmi elles les associations d'aide aux migrants, les syndicats, les personnels de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) et de la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), des artistes, des intellectuels dont les appels à retirer cette loi se multiplient.

Pour sa part, dès l'annonce de cette loi et des objectifs annoncés, le Parti communiste français a condamné ce projet injuste, dangereux, alimentant les courants xénophobes et contraire en bien des points aux traités internationaux et européens sur les droits des migrants. En effet, ce projet de loi réduit les

possibilités de demande d'asile, raccourcit les délais de recours, renforce les contrôles de manière à réduire le nombre de réfugiés et à augmenter le nombre d'expulsés. Il multiplie les obstacles dans le parcours du combattant des demandeurs d'asile, souvent livrés à eux-mêmes, en diminuant le temps pour l'examen de leur situation et les possibilités de recours s'en trouvent encore réduites. Par contre, le projet doublera la durée maximale de séjour en rétention dans la perspective de l'expulsion.

Ainsi, le gouvernement veut diviser par deux le temps pour la mise en œuvre des droits à l'asile, mais c'est deux fois plus pour la rétention en vue de l'expulsion.

À ces mesures régressives s'ajoutent les dispositions pour celles et ceux qui tombent sous le coup des règlements de Dublin, soit la grande majorité, qui interdirait aux déboutés du droit d'asile toute demande dans un autre pays. Ils seront ainsi renvoyés dans le pays de première arrivée où ils ont laissé leurs empreintes, les empêchant de demander l'asile en France ou dans le pays de leur choix. La Grèce et l'Italie, premiers pays d'arrivée, vont ainsi avoir la charge de reprendre ces migrants. De plus, ces derniers, dits « dublinés », seraient placés en rétention pour être expulsés.

L'instrumentalisation des migrants dans le seul intérêt des politiques libérales

À cette logique répressive s'ajoute, pour le gouvernement, la volonté d'opposer, devant l'opinion publique, les « bons » et les « mauvais » migrants, de stigmatiser et de criminaliser ceux qui fuient conflits, persécutions et pauvreté.

Les chiffres du ministère de l'Intérieur attestent pourtant qu'il n'y a aucune pression migratoire qui justifierait ces mesures. Cette « menace » est montée de toutes pièces pour rassurer une partie de l'opinion inquiète, désorientée, après des années de campagne de la droite et de l'extrême droite contre les migrants, devenus des boucs émissaires depuis Sarkozy, Hollande et Macron.

Cette instrumentalisation des migrants vise à faire accepter leur politique libérale et masquer leurs responsabilités.

La France vaut mieux que ça. C'est comme cela qu'on brade valeurs, principes, droits de l'homme et humanité.

Cette loi est indigne et doit être refusée.

Patrick Margaté,

membre de la commission des relations internationales du PCF, chargé des questions migratoires

Après la CNDA, l'OFPRA en lutte

Dans leurs communiqués de presse, plusieurs syndicats de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) dénoncent leurs conditions de travail, la précarité de leur emploi, et le projet de loi « pour une migration maîtrisée et un droit d'asile effectif ».

En effet, « ce projet (*asile-immigration*) poursuit et renforce cette logique productiviste aux dépens de la mise en œuvre d'une justice de qualité et porte durement atteinte tant aux droits des demandeurs d'asile qu'aux conditions de travail des 434 agents de la CNDA ».

Du côté de l'OFPRA, les grévistes considèrent que le gouvernement Macron fait tout pour « nuire à la qualité de l'instruction » des dossiers.

« L'idée de ce projet de loi, c'est de poursuivre un double objectif : rationaliser les dépenses publiques tout en gérant mieux les flux migratoires. Cette politique dangereuse prend le pas sur la tradition française de l'asile », s'indigne un dirigeant syndical.

Les agents de l'OFPRA craignent qu'il y ait de plus en plus de procédures accélérées, or « un demandeur d'asile a besoin de temps ». « L'étranger est supposé être un fraudeur. On réduit ses droits (...) Ce n'est pas acceptable. » Ce sont pour toutes ces raisons que le personnel de l'OFPRA était en grève le 21 février dernier.

Article sur le communiqué CNDA :

infomigrants.net/fr/post/7530/la-cnda-derniers-recours-des-demandeurs-d-asile-en-crise

Communiqué OFPRA :

cgt.fr/IMG/pdf/ofpra_communique_de_presse_asyl_cgt-1.pdf

Calais, après la visite d'Emmanuel Macron

Le 16 janvier dernier, le président de la République a passé la journée à Calais pour évoquer la situation migratoire. Il venait y faire entendre un double message.

Son premier message concernait le futur projet de loi sur « l'asile et l'immigration ». Devant un auditoire de policiers et d'élus de droite, il a développé la soi-disant « philosophie » de cette future loi : « humanité et fermeté ». Un discours qui n'est pas passé auprès des associations d'aide aux migrants, qui ont décidé très majoritairement de boycotter la rencontre prévue avec le président de la République.

Quant au second, très attendu, sur sa conception des accords du Touquet et de la gestion de la frontière franco-britannique, à la veille du sommet de Sandhurst, où Emmanuel Macron allait rencontrer Theresa May, il a été très clair : il ne remettrait pas en cause les accords du Touquet qui ont déplacé la frontière britannique sur le territoire français ; et ce, contrairement à ce qu'il avait annoncé pendant la campagne présidentielle. Par contre, il essaierait d'obtenir de Theresa May, un assouplissement pour le passage des mineurs isolés au Royaume-Uni.

« L'aveuglement de Gérard Collomb mène au chaos ». Pour la présidente du Secours Catholique, à force de nier la réalité à laquelle sont confrontés les migrants à Calais, le ministre de l'Intérieur aggrave la situation sur place.

Deux jours plus tard, Emmanuel Macron signait avec Theresa May le traité de Sandhurst, présenté par les médias comme un nouveau traité sur le contrôle de l'immigration entre nos deux pays. Il suffit de lire les dix-sept pages et les soixante-dix-sept articles du communiqué de Sandhurst pour comprendre que ce texte est bien autre chose ! Quatre articles seulement sur les soixante-dix-sept concernent la gestion de la frontière et la problématique migratoire. C'est que l'essentiel des discussions a porté sur les questions militaires et diplomatiques. Plus que le traité du Touquet, c'est celui de Lancaster que les deux dirigeants ont évoqué. Et Macron n'avait pas l'intention de prendre le moindre risque d'une remise en cause de ce traité de coopération militaire franco-britannique, en s'attaquant aux accords du Touquet.

Conséquence : une forte dégradation de la situation migratoire à Calais

Le président français se contentera d'empocher 50 millions d'euros, dont 13 millions pour organiser des expulsions de migrants, 15 millions pour ajouter un peu de grillage aux soixante-douze kilomètres de grilles haute sécurité qui entourent le port et le tunnel de Calais, et des caméras qui viendront s'ajouter aux six cent vingt-neuf existantes... et rien pour l'économie calaisienne dévastée. Et il s'est satisfait d'une vague promesse d'un raccourcissement des délais de traitement des dossiers des demandeurs d'asile, ou des mineurs isolés... promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. Et personne n'y croit à Calais, quand on sait que pour toute l'année 2017 - c'est le député LR, Pierre-Henri Dumont qui le dit - dix mineurs de Calais, seulement, ont été admis en Grande-Bretagne. En fait, le mois qui s'est écoulé depuis la visite présidentielle a été marqué par une forte dégradation de la situation migratoire à Calais. Persuadés que, comme après la fermeture de Sangatte ou le démantèlement de la « jungle », les

Anglais allaient ouvrir momentanément la frontière, beaucoup de nouveaux réfugiés sont arrivés à Calais. Et comme la frontière est restée plus que jamais fermée, la tension a fortement monté. En huit jours, la ville a connu deux affrontements très graves. Le premier entre police et migrants : un jeune Érythréen de 16 ans a eu le visage éclaté par une grenade lacrymogène et a perdu un œil. Le second, entre Afghans et Érythréens, a fait six blessés par balles, dont deux sont toujours dans un état critique, au moment où ces lignes sont écrites. La déception est aussi très forte dans la population calaisienne, comme chez les élus. Rajouter du grillage aux grillages, des drones, des chiens policiers, des forces de police ? Calais risque de se transformer en une enclave hypersécurisée qui perdra pour des années toute attractivité économique. Et dire que la municipalité comptait sur un grand projet de parc d'attraction pour relancer l'économie locale bien mal en point !

« L'humain d'abord » doit être au cœur de la politique migratoire

Une autre politique est possible. C'est ce que le sénateur communiste Dominique Watrin a évoqué avec les associations à Calais, la veille de la visite présidentielle, avec « l'humain d'abord », comme préoccupation essentielle. Il faut travailler à ouvrir des voies légales de passage en Grande-Bretagne. Plus de quatre cents mineurs isolés actuellement à Calais y auraient droit, dès lors qu'ils pourraient poser le pied sur le sol britannique. Si pour cela il faut déplacer la frontière à Douvres, remettre en cause les accords du Touquet, le prix en vaut la chandelle. La politique migratoire de Macron ne va pas tenir l'équilibre annoncé. Entre humanité et fermeté, le choix du président est déjà fait : la reprise d'expulsions massives. Et ça, nous ne le laisserons pas faire !

Bertrand Péricaud,

membre du secrétariat fédéral
PCF du Pas-de-Calais

TOUR DE FRANCE DES SOLIDARITÉS

Briançon, la solidaire !

Depuis presque deux ans, Briançon est devenue une étape sur la route d'un grand nombre de migrants.

Après avoir traversé mille péripéties, il leur reste encore l'obstacle de la montagne. Cette année, avec des chutes de neige exceptionnelles, le franchissement du col de l'Echelle qui relie l'Italie à la France a provoqué de nombreuses blessures et engelures à ces errants non équipés.

Heureusement, arrivés en France, beaucoup de ces naufragés ont été pris en charge par des montagnards chevronnés qui se sont organisés nuit après nuit pour les secourir et ce malgré une frontière qui s'est peu à peu militarisée au gré des politiques nationales.

Après ils sont conduits à la Coordination refuge solidaire (CRS) et pris en charge par des bénévoles qui se sont organisés en équipes : soignants, animateurs, cuisiniers et administratifs... Une chaîne de solidarité sans pareille s'est mise en place. Trois lieux d'accueil ont vu le jour quand les arrivées ont été plus nombreuses. Un lieu alternatif et deux



Plus d'un millier de Briançonnais se sont mobilisés pour parer aux urgences des migrants qui arrivaient à leurs portes dans les pires conditions.

ouverts par la mairie de Briançon et la communauté de communes du Briançonnais offrent aux migrants un court répit. Des repas sont servis tous les jours par le CCAS de la ville de Briançon en complément des quatre-vingts repas mitonnés par les cuistots bénévoles.

Parmi les élus et les bénévoles, bien sûr on trouve des communistes. Un chirurgien orthopédiste nouvellement à la retraite a rejoint très rapidement l'équipe de soignants. La section de Briançon a aidé financièrement des associations bénévoles telles Tous migrants.

Mais on reste dans le bricolage ! Bien sûr, la solidarité est essentielle à tout accueil mais des dérapages sont toujours possibles tant que l'Etat ne prend pas enfin ses responsabilités. Si on ne dé-

plore aucun mort, si personne ne dort dehors par ces températures hivernales, si tous les mineurs isolés trouvent « une famille d'accueil », on le doit aux élus locaux et surtout à l'énorme générosité des montagnards. Mais cette situation ne peut durer.

Il faut des moyens financiers pour aider les communes à accueillir dignement les migrants. Il faut une coordination de l'Etat pour une juste répartition sur notre territoire afin d'éviter des regroupements et donc, peut-être, des tensions avec les habitants. Il faut des moyens logistiques pour acheminer les mineurs isolés au conseil départemental à Gap. Et, surtout, il faut arrêter de criminaliser les migrants et les bénévoles qui les secourent. Démilitariser la montagne pour éviter que les migrants prennent des risques supplémentaires en quittant les chemins balisés pour fuir la police.



Migrants accueillis au local de la Protection civile de la ville de Briançon.

Catherine Guigli,
mairie-adjointe chargée
de la politique des solidarités
à Briançon (Hautes-Alpes)

TOUR DE FRANCE
DES SOLIDARITÉS

Accueil des migrants : l'hébergement au cœur des préoccupations

Dans notre département des Côtes-d'Armor, le problème le plus urgent à régler, c'est celui de l'hébergement.

Que les migrants attendent de déposer leur demande d'asile, qu'ils soient en cours de procédure ou bientôt dans l'obligation de quitter le territoire français (OQTF), ils sont tous confrontés au manque d'hébergement dans notre département. Toutes les associations que nous avons rencontrées sont unanimes à ce sujet. En effet, il manque des places dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile ainsi que des hébergements d'urgence. Le 115 est débordé, bloqué. Les associations, les bailleurs sociaux et les communes sont démunis face à la demande. Les listes d'attente pour les logements sociaux sont interminables, le nombre de logements est insuffisant et conditionné à un minimum de ressources que les demandeurs d'asile n'ont pas. Les communes n'ont pas ou peu de logements vacants qui pourraient être dédiés aux logements d'urgence et les associations manquent de moyens. Malgré les soixante familles bénévoles qui accueillent à ce jour sur la région de Saint-Brieuc et Lamballe, cette pénurie évidente d'hébergements rend encore plus difficile le parcours du combattant de ces migrants.

Une autre politique pour un accueil décent

Le gouvernement doit revoir sa politique : repenser les aides à la rénovation



Pierre Laurent à Grande-Synthe à la convention nationale sur l'accueil et les migrations où il a dénoncé le projet de loi "asile-immigration" du gouvernement qu'il a appelé à refuser et à ne pas voter. "C'est à Grande-Synthe que l'on est dans le sens de l'histoire" a-t-il déclaré.

pour réhabiliter les logements vacants, supprimer la baisse des APL, augmenter les quotas actuels de logements sociaux imposés aux bailleurs (ces chiffres restent inchangés depuis quinze ans malgré les évolutions des besoins en la matière), augmenter les dotations aux collectivités et attribuer des moyens supplémentaires aux associations qui œuvrent dans ce domaine. Développer un partenariat avec le parc privé dans ce contexte est également un recours possible.

Les moyens alloués aux diverses associations concernées sont trop faibles. Ces bénévoles ont besoin de fonds, de locaux corrects pour accueillir les familles, mais aussi de reconnaissance des services de l'Etat. Leur apport matériel et humain avant, pendant la demande d'asile, et au lendemain des refus, dans l'attente de l'OQTF, est indispensable pour assurer un minimum décent dans l'accompagnement des familles.

Le projet de loi « asile et immigration » sera bientôt débattu au sein de nos assemblées. Nous connaissons les nouvelles dispositions toujours plus dures qui seront prises à l'encontre des migrants ; elles rendront encore plus difficile leur venue en France et, à l'inverse, faciliteront les départs et les expulsions. Les associations s'inquiètent. Le futur plan propose 7 500 nouvelles places d'hébergement en 2018-2019 et 5 000 pour l'accueil des réfugiés en centres provisoires. C'est largement insuffisant. D'autant plus que cette question de l'hébergement doit être inscrite dans un projet plus global. Pour accueillir dignement ces personnes, la santé et l'édu-

cation doivent être aussi au centre des préoccupations et pourtant force est de constater qu'elles ne sont pas au cœur du projet de loi.

Christine Prunaud,
sénatrice des Côtes-d'Armor

CCAS :

3 000 lits pour réfugiés laissés vacants par l'État

Dès 2015, le Conseil d'administration de la CCAS a fait le choix unanime de répondre à la demande de l'Etat en mettant 3 500 places à disposition pour accueillir des femmes et des hommes qui ont fui la guerre.

En octobre 2017, les services de l'Etat font la même demande pour 3 000 places. Trois mois plus tard, la demande est abandonnée et les 3 000 places restent vides. Malgré cette décision honteuse de la part du gouvernement, la CCAS s'efforce toujours de répondre aux sollicitations qui lui parviennent.

Comme le confirme Nicolas Cano, président de la CCAS, « la République française doit renouer avec ses valeurs, la Liberté, l'Égalité et la Fraternité ».

Face aux idées reçues

Depuis 2015, l'Afrique subsaharienne compte plus d'un milliard d'habitants. Elle a la croissance démographique la plus rapide du monde (+ 2,7%) et la population la plus jeune (43% de la population a moins de 15 ans).

Selon les projections de l'Organisation des nations unies (ONU) basées sur le scénario de fécondité moyenne, la population d'Afrique, qui s'élevait à un peu plus de 800 millions en 2010, devrait plus que quadrupler en 2100, pour atteindre 3,7 milliards. Le poids de la région dans la population mondiale passera de moins de 12 % à environ 35 %. Plus frappant encore, l'Afrique sera à l'origine de pratiquement 100 % de la hausse de 2 milliards du nombre d'actifs dans le monde prévue durant cette période, sa part de la population active mondiale grimant d'environ 10 % à 37 % en 2100.

L'Afrique sera la principale locomotive de la démographie mondiale au cours de ce XXI^e siècle. Alors que le reste du monde vieillit, l'Afrique subsaharienne deviendra le principal moteur de croissance pour la population active mondiale.

Cette croissance démographique peut être considérée comme une chance puisque elle est synonyme de jeunesse, de dynamisme, d'urbanisation accélérée. Il s'en faut de peu pour qu'elle soit source de périls si le décollage économique ne parvient pas à réduire la pauvreté en permettant aux 12 à 15 millions de jeunes qui arriveront chaque année sur le marché du travail d'avoir un emploi décent.

Chaque pays africain a besoin d'imaginer un développement inclusif fondé sur des coopérations régionales et sur

l'égalité de chacune et de chacun de ses habitants.

De nombreux changements sont en cours ; mais ils se font à des rythmes variables selon les pays, les régions et les milieux d'habitat. Parmi les grandes tendances, nous observons une baisse de la fécondité pour l'ensemble de l'Afrique depuis plusieurs décennies, avec un déclin rapide dans quelques pays mais aussi une stagnation dans une quinzaine d'autres. En 2016, le taux de fécondité en Afrique est estimé à 4,7 enfants par femme, contre une moyenne mondiale de 2,5. Le record mondial appartient au Niger avec 7,6 enfants par femme en 2012. Avec 50 % de la population âgée de moins de 15 ans, le Niger est le pays le plus jeune du monde.

La question migratoire

Depuis les années 1990, qui ont vu la montée en puissance de la rhétorique xénophobe des forces d'extrême droite dans le débat public des pays occidentaux, les migrations mondiales ont pris une importance telle qu'elles constituent un enjeu de premier ordre dans les relations internationales. Pourtant, en proportion de la population mondiale en augmentation, nous avons moins de migrants. Selon les statistiques de l'OCDE, nous sommes passés, en un siècle, de 5 % à 3 % de la population mondiale en situation de migration.

La place de l'Afrique dans les migrations internationales

En Afrique comme ailleurs, les migrations s'effectuent avant tout dans l'espace régional. En 2015, 52 % des migrants africains se trouvaient en Afrique, l'Europe n'en recevant que 16,6 %. L'Afrique est donc moins concernée par les migrations internationales que d'autres continents. Elle n'accueille que 8,5 % des 244 millions de migrants du monde, loin derrière l'Europe (31,15 %), l'Asie (30,75 %) et l'Amérique du Nord (22,1 %). Trente-

quatre millions d'Africains sont en situation de migration internationale, alors que 104 millions d'Asiatiques, 62 millions d'Européens et 37 millions de Latino-Américains résident hors de leur pays d'origine.

En revanche, les Africains sont plus représentés dans les déplacements forcés. Un tiers des réfugiés sous mandat du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) étaient ressortissants d'un pays africain en 2014, soit 4,62 millions de personnes.

Certaines nationalités comptent parmi les populations réfugiées les plus importantes du monde, notamment les Somaliens (1,1 million) et les Soudanais (665 000). Plus encore que d'autres types de migrations internationales, l'asile est avant tout un phénomène régional, les réfugiés ne pouvant le plus souvent pas mobiliser le temps et les ressources nécessaires pour entreprendre un voyage lointain.

En réalité, les Africains migrent peu en dehors de l'Afrique. Neuf réfugiés subsahariens sur dix restent sur le continent et s'installent dans un pays voisin du leur. Presque à égalité avec l'Asie, l'Afrique subsaharienne est le continent où la propension à émigrer vers les pays de l'OCDE est, de loin, la plus faible du monde (moins d'une personne née en Afrique subsaharienne sur 100 vit dans un pays de l'OCDE).

Les Africains migrent principalement en Afrique

On l'a dit, les Africains migrent d'abord en Afrique. Les raisons sont multiples et souvent conjuguées pour mettre en adéquation leur niveau de formation et leurs revenus mais aussi pour le pire, avec l'existence de la moitié des camps de réfugiés dans le monde.

Les deux principales destinations sont la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest et l'Afrique du Sud en Afrique australe. Les gros flux de migrants partent du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso en Afrique de l'Ouest et du Mozambique,

de l'Angola et du Lesotho en Afrique australe. D'autres sont autant des pays d'émigration que d'immigration : le Sénégal, le Nigeria, le Ghana. Les principaux corridors migratoires sont ceux qui relient le Burkina à la Côte d'Ivoire, le Zimbabwe à l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Ouganda, l'Érythrée et le Soudan, le Lesotho à l'Afrique du Sud.

La France et l'Europe n'accueillent pas la « misère du monde »

Il n'est pas conforme à la réalité de dire que la France et l'Europe accueillent la « misère du monde » à travers la figure de l'immigré africain. Ceux qui arrivent à passer les diverses barrières – plusieurs milliers de migrants sont morts ces quinze dernières années en tentant de rejoindre les côtes européennes – que la France et l'Europe ont érigées sont rarement au plus bas de l'échelle sociale dans leurs pays d'origine. Il s'agit souvent de gens instruits, dotés d'un capital social et surtout de ressources pour se payer le voyage et les frais d'installation.

Rappelons qu'il existe aussi une migration de retour dans les pays du continent africain.

L'immigration africaine en France et en Europe

Les immigrés originaires d'Afrique subsaharienne n'étaient que 20 000 en France au moment du recensement de 1962, et 570 000 en 2004, soit une multiplication par 27 en un peu plus de quarante ans. L'augmentation est certes importante, mais on partait de très bas, si bien qu'en 2004 les Subsahariens ne représentaient qu'un peu plus d'un dixième de l'ensemble des immigrés en France (12 %).

La prise en compte des migrants irréguliers ne modifie pas ce constat : les inclure fait, au maximum, passer la part des Subsahariens de 9 % à 11 % de l'ensemble de la population immigrée en France. Par ailleurs, minoritaires en France, les Subsahariens le sont aussi dans les autres grands pays d'immigration. En 2000, ils forment seulement 4 % des immigrés installés

dans les pays de l'OCDE. Et même dans les nouvelles destinations européennes que sont l'Espagne ou l'Italie, ils représentent moins de 10 % de la population immigrée, irréguliers compris (4 % en Espagne et 8 % en Italie en 2006).

Une humanité en mouvement est un facteur de paix, l'être humain n'est pas assigné à résidence, comme le souligne la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Sources :

Christophe Daum et Isaïe Dougnon – *Les Migrations internes au continent africain*.

Cris Beauchemin et David Lessault – *Les Statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion*.

Bases de données ONU.

Collectif Afrique du PCF

PLANÈTE MIGRATIONS

Grèce : un ministre en colère

Le ministre grec de la Politique migratoire, Yannis Mouzalas, a dénoncé récemment « l'hypocrisie » de l'Union européenne à l'égard de la Grèce qui s'est vu reprocher « de mauvaises conditions d'accueil offertes aux migrants » tout en maintenant la pression migratoire sur son pays en ne tenant pas ses engagements.

Ainsi le camp de Moria sur l'île de Lesbos accueille toujours plus de 5 000 réfugiés alors que sa capacité n'est que de 2 500 places, dont 250 mineurs. Des familles vivent encore sous tente depuis plusieurs hivers.

L'Union européenne n'a pas rempli ses engagements de transfert dans les pays européens des familles migrantes bloquées dans les îles grecques. La France elle-même est loin de son objectif et n'a accueilli que 6 000 personnes venant d'Italie et de Grèce sur les 30 000 annoncées en 2015.

PROPOSITIONS DES PARLEMENTAIRES COMMUNISTES

Assemblée nationale

communistes-republicains-partidegauche.assemblee-nationale.fr

Proposition de loi relative à la protection des mineurs non accompagnés enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 6 décembre 2017.

Application du régime d'asile européen - 2^e lecture par Stéphane Peu.

Question au Ministre d'Etat sur la politique du Gouvernement à l'égard des migrants par Stéphane Peu.

Bonne application du régime d'asile européen par Stéphane Peu.

Régime asile européen par Stéphane Peu.

PLF 2018 - Immigration, asile et intégration (séance) par Stéphane Peu.

Question au ministre de l'Intérieur sur le programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile par Stéphane Peu.

Sénat

senateurscrce.fr

Un immobilisme de l'État contribuant à la dégradation de la situation. Places proposées pour l'accueil de migrants, par Pierre Laurent / 5 février 2018

Les Etats européens accélèrent les renvois de personnes afghanes venus chercher refuge en Europe. Situation sécuritaire catastrophique en Afghanistan, par Christine Prunaud / 5 février 2018

Notre pays a toujours été une terre d'accueil. Atteinte aux droits des Etrangers, par Christine Prunaud / 8 décembre 2017

PLANÈTE MIGRATIONS

Pacte mondial pour les migrations : les États-Unis claquent la porte

Le président Donald Trump a décidé de retirer les États-Unis du processus initié par l'ONU après l'assemblée générale de septembre 2016, visant à améliorer le traitement international des migrants et des réfugiés dont le nombre ne cesse d'augmenter.

L'objectif est de parvenir à un pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières. Sans préjuger de ce que contiendra ce pacte qui doit être adopté cette année, le président américain a jugé « incompatibles » des dispositions annoncées dans le projet « avec les principes édictés par l'administration américaine en matière d'immigration ».

C'est un coup de plus porté au multilatéralisme par les États-Unis après son retrait de l'Unesco et cela n'annonce rien de bon pour les migrants qui ont choisi de partir aux États-Unis et ceux qui y sont déjà installés.

Parti communiste français **secteur relations internationales**. Dossier réalisé et mis en page par le secteur international.

international.pcf.fr  PCF - monde  @pcf_monde Mars 2018. Tous droits réservés

Coordination : **Patrick Margaté** et **Méline Le Gourriérec**, membres de la commission des relations internationales

Ont participé à ce numéro spécial : Collectif Afrique du PCF, **Cécile Dumas**, secrétaire départementale des Alpes-Maritimes, et membre du comité exécutif national ; **Catherine Guigli**, maire-adjointe chargée de la politique des solidarités à Briançon ; **Patrick Margaté**, membre de la commission des relations internationales du PCF, chargé des questions migratoires ; **Bertrand Péricaud**, membre du secrétariat fédéral PCF du Pas-de-Calais ; **Christine Prunaud**, sénatrice des Côtes-d'Armor. Relecture, révision : **Marianne Parmigiani** ; Maquette : **Denis et Olivier**.